RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/118

REPORT de l'affaire n°12 :

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) de Cap Excellence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

8ème séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

Présents : 28		
Président		
M. Éric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Ary	*CHALUS*	1er Vice-Président
M. Jacques	*BANGOU*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE-LAVENETTE*	5ème Vice-Président
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Président
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Président
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Président
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau		
Mme Marlène	*MELISSE- MIROITTE*	
Mme Corinne	*PETRO*	
Mme Liliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*MIMIETTE*	
M. Olivier	*SERVA*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Nadège	*THÉOPHILE*	

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

Mme Éliane *GUIOUGOU-FIRPION* (6ème Vice-Président)
Pouvoir à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles *SAGET*
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents :

Mme Marie-Corine *CLOTILDE-LACASCADE*
(13ème Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy *CIRANY*

Absents : 17

Vice-Présidents :

Mme Maguy *CÉLIGNY* (9ème Vice-Président)
M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-
M. Michel RINCON-M. Dominique *THÉOPHILE*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude *AZEDE*- M. Harry *DURIMEL*-
Mme Solange *LEBLANC*- M. Jocelyn *LÉRÉMON*-
M. Maurice *LORQUIN*- M. Daniel *MARSIN*-
Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE*- M. Alix *NABAJOTH*-
M. Patrick *SELLIN*- Mme Ketty *WALPO*

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011.07.03/161 du 1er juillet 2011 portant création par CAP Excellence du service public d'assainissement non collectif ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011.12.06/197 du 16 décembre 2011 portant choix du mode de gestion du service public d'assainissement non collectif ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – De reporter l'affaire n°12 de l'ordre du jour se rapportant au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) de Cap Excellence.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie- Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014

Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 21 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 21 NOV. 2014

COURRIER ARRIVÉ LE 20 NOV. 2014 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE